



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 42

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la motion de M. SCHULER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 212 — *Loi sur la liberté de choix en matière de pension (modification de la Loi sur les prestations de pension)/The Pension Freedom Act (Pension Benefits Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. HAWRANIK et GERRARD, M. le *ministre* SALE ainsi que M. DYCK interviennent. L'Assemblée accorde à M. REID le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. HAWRANIK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 200 — *Loi visant à prévenir les activités des organisations criminelles (modification de lois concernant certaines administrations locales)/The Criminal Organizations Deterrence Act (Local Government Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

M. GOERTZEN intervient. L'Assemblée accorde à M. SCHELLENBERG le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. HAWRANIK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 201 — *Loi sur la protection des contribuables concernant l'accès à la représentation juridique (modification de la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba)/The Taxpayer Protection Legal Representation Act (Legal Aid Services Society of Manitoba Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M. CUMMINGS exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. DEWAR.

M. NEVAKSHONOFF présente la proposition suivante :

Proposition n° 3 : Registre des armes à feu

Attendu :

que le gouvernement fédéral a créé un système d'enregistrement des armes à feu qui est mal conçu;

que le registre des armes à feu servira uniquement à pénaliser les propriétaires d'armes à feu qui respectent la loi;

que des crimes plus graves sont commis à l'aide d'armes provenant illégalement des États-Unis et que ces crimes ne sont pas traités de façon satisfaisante par le programme d'enregistrement du gouvernement fédéral;

que le coût de ce programme avait été évalué à l'origine à deux millions de dollars, mais dépasse aujourd'hui deux milliards de dollars;

que l'élimination de ce registre permettrait d'affecter ces fonds à des usages plus importants, comme la prévention de la contrebande d'armes à feu ainsi que l'adoption et l'application de programmes et politiques de soutien;

que le gouvernement du Manitoba a décrié le programme à maintes reprises et n'engagera pas de poursuites fondées sur la contravention aux dispositions sur l'enregistrement énoncées dans l'ancienne Loi sur les armes à feu ou le Code criminel;

que plusieurs provinces ont demandé au gouvernement fédéral de suspendre l'utilisation du registre,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à abandonner le registre des armes à feu et à affecter les fonds et l'énergie à d'autres aspects plus importants de la prévention du crime;

que l'assemblée enjoigne au greffier de l'Assemblée législative de faire parvenir une copie de la présente résolution au gouvernement fédéral.

Il s'élève un débat.

MM. NEVAKSHONOFF, HAWRANIK, DEWAR et LAMOUREUX interviennent. M. le *ministre* MACKINTOSH exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. REIMER propose la première lecture du projet de loi 213 — *Loi sur le report des taxes foncières des aînés/The Seniors' Property Tax Deferment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. ALTEMEYER et SCHULER, M^{me} KORZENIOWSKI ainsi que MM. GOERTZEN et JHA font des déclarations de député.

M. le *ministre* MACKINTOSH remet au président, de la part du lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba, le message suivant :

Winnipeg, le 20 mai 2004

Le lieutenant-gouverneur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget révisé des immobilisations de la province, qu'il recommande à l'Assemblée législative.

Le lieutenant-gouverneur,

Peter Liba

(Document parlementaire n° 69)

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 38 déposé le 27 avril 2004. Ainsi, le budget du poste Régime de retraite de la fonction publique et autres frais sera examiné à l'Assemblée, avant celui du poste Crédits d'autorisation.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 38 déposé le 27 avril 2004. Ainsi, le budget de l'Assemblée législative sera examiné dans la salle 254.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 38 déposé le 27 avril 2004. Ainsi, le budget du Sport sera examiné à l'Assemblée après celui du poste Investissements en immobilisations.

L'Assemblée convient, pour aujourd'hui, de renoncer au quorum pendant ses propres séances une fois que le Comité des subsides aura terminé l'examen de tous les budgets des ministères.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle convient d'interrompre temporairement ses travaux afin de permettre au président de prendre le fauteuil.

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du Comité, du 29 avril au 20 mai 2004 :

EN COMITÉ

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 29 avril 2004 examine le budget du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, une décision du président ayant trait à un rappel au *Règlement* fait l'objet d'une contestation. Le Comité tient un vote par oui ou non. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. Un vote consigné est tenu le jour même et la décision est maintenue à 28 contre 18.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 6 mai 2004 examine le budget du ministère de la Santé, M^{me} DRIEDGER propose que le montant figurant à la ligne 1a), soit le traitement du ministre de la Santé, soit réduit à 58 785 \$. La motion fait l'objet d'un vote par oui ou non. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 19 contre 29.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 10 mai 2004 examine le budget du ministère des Finances, M. LOEWEN propose que le montant figurant à la ligne 1a), soit le traitement du ministre des Finances, soit réduit à 28 325 \$. La motion fait l'objet d'un vote par oui ou non. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 21 contre 31.

Le Comité adopte les propositions suivantes :

1.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Autres dépenses de l'Assemblée 5 479 300,00 \$

1.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du vérificateur général 4 579 100,00 \$

1.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau de l'ombudsman 2 424 500,00 \$

1.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION CENT SOIXANTE ET UN MILLE DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du directeur général des élections 1 161 000,00 \$

1.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SEPT CENT VINGT-SIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du protecteur des enfants 726 200,00 \$

1.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 157 700,00 \$

2.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS MILLIONS QUARANTE-HUIT MILLE DOLLARS et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste :

Administration 3 048 000,00 \$

2.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATORZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 14 600,00 \$

3.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Administration et finances..... 2 709 200,00 \$

3.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE-VINGT MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Programmes de gestion des risques et de soutien du revenu..... 80 949 700,00 \$

3.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SIX MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Société du crédit agricole du Manitoba..... 6 136 300,00 \$

3.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SEIZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Développement agricole et commercialisation 16 796 700,00 \$

3.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUINZE MILLIONS TROIS CENT VINGT-HUIT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Services agricoles régionaux..... 15 328 600,00 \$

3.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DIX-SEPT MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-SIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Développement économique communautaire des régions
rurales et du Nord..... 17 356 200,00 \$

3.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Politique et économie 2 693 300,00 \$

3.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS MILLIONS DEUX CENT DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Recherche et développement agricoles 3 219 300,00 \$

3.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQ CENT SEIZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 516 400,00 \$

4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQ MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Administration et finances 5 451 800,00 \$

4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS HUIT CENT TRENTE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Justice criminelle 97 830 600,00 \$

4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de VINGT-QUATRE MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Justice civile..... 24 609 800,00 \$

4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Services correctionnels 95 279 800,00 \$

4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUARANTE MILLIONS DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Tribunaux..... 40 235 200,00 \$

4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION QUATRE CENT VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 1 426 500,00 \$

6.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SOIXANTE-SEPT MILLIONS SEPT CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUX AUTRES FRAIS sous le poste :

Régime de retraite de la fonction publique et autres frais..... 67 737 500,00 \$

7.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Administration et finances 1 996 100,00 \$

7.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Trésorerie 1 686 500,00 \$

7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SIX MILLIONS QUATRE CENT VINGT MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Contrôleur 6 420 300,00 \$

7.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUINZE MILLIONS TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Taxes 15 329 400,00 \$

7.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Relations fédérales-provinciales et recherche 2 620 700,00 \$

7.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Assurance et gestion des risques 385 400,00 \$

7.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Secrétariat du Conseil du Trésor 5 296 000,00 \$

7.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Consommation et Corporations 10 232 700,00 \$

7.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 4 220 100,00 \$

7.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUARANTE-NEUF MILLIONS SEPT CENT TRENTE-TROIS MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Paielement net des crédits d'impôt..... 49 733 200,00 \$

9.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Administration et finances 10 344 600,00 \$

9.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Emploi, revenu et logement 197 753 900,00 \$

9.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Services aux personnes handicapées 345 181 000,00 \$

9.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX CENT VINGT-HUIT MILLIONS TRENTE-SEPT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Services à l'enfant et à la famille..... 228 037 700,00 \$

9.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CENT VINGT-SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Prestation de services dans les communautés 126 271 500,00 \$

9.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQ MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 5 192 800,00 \$

10.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Administration et finances 3 476 000,00 \$

10.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUINZE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Services d'aide à l'entreprise 15 293 400,00 \$

10.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de HUIT MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Ressources minières 8 254 400,00 \$

10.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION SIX CENT CINQUANTE-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Développement économique et communautaire 1 656 300,00 \$

10.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION SIX CENT VINGT-SEPT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Organisation des mesures d'urgence 1 627 700,00 \$

10.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CENT SOIXANTE-SIX MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 166 700,00 \$

11.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Haute direction 694 400,00 \$

11.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SEIZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Programmes — Travail 16 257 700,00 \$

11.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de ONZE MILLIONS TROIS CENT NEUF MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Immigration et multiculturalisme..... 11 309 600,00 \$

11.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de HUIT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 877 400,00 \$

12.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Administration et finances 6 871 500,00 \$

12.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Services de soutien..... 1 461 300,00 \$

12.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUARANTE-DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Opérations régionales 42 773 900,00 \$

12.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TRENTE-NEUF MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Programmes de conservation 39 161 800,00 \$

12.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Gérance de l'environnement 3 964 000,00 \$

12.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION CENT QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Institut international du développement durable 1 145 900,00 \$

12.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE MILLIONS DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Projets mineurs se rapportant aux immobilisations..... 4 224 900,00 \$

12.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQ MILLIONS NEUF CENT CINQ MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 5 905 200,00 \$

13.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX MILLIONS SIX CENT VINGT-TROIS MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Administration et finances 2 623 600,00 \$

13.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE MILLIONS VINGT-HUIT MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Aménagement du territoire et développement communautaire 4 028 000,00 \$

13.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de NEUF MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-TROIS MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Soutien provincial-municipal 9 763 000,00 \$

13.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQUANTE-HUIT MILLIONS DEUX CENT HUIT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Aide financière aux municipalités..... 58 208 400,00 \$

13.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DOUZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Ententes Canada-Manitoba 12 397 800,00 \$

13.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DIX-NEUF MILLIONS QUATRE CENT DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Initiatives stratégiques urbaines 19 402 500,00 \$

13.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE MILLIONS TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Commerce et relations fédérales-provinciales et internationales 4 003 500,00 \$

13.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX CENT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 200 700,00 \$

14.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Administration et finances 2 827 500,00 \$

14.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUARANTE ET UN MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs 41 709 200,00 \$

14.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DIX MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-SIX MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Documentation et information 10 946 700,00 \$

14.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de HUIT MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Tourisme 8 613 500,00 \$

14.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE ET UN MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Subventions en capital 3 931 300,00 \$

14.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 293 300,00 \$

Jeudi 20 mai 2004

15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de NEUF MILLIONS CINQ CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Administration et finances 9 539 400,00 \$

15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SOIXANTE-CINQ MILLIONS SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Programmes — Voirie et transports..... 65 725 800,00 \$

15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TRENTE-HUIT MILLIONS SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Programmes — Services gouvernementaux 38 073 100,00 \$

15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CENT VINGT-CINQ MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Travaux d'infrastructure 125 609 900,00 \$

15.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CENT QUARANTE-CINQ MILLIONS HUIT CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 145 824 800,00 \$

16.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Administration et finances 5 331 400,00 \$

16.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de VINGT-CINQ MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Programmes scolaires 25 042 100,00 \$

16.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de HUIT MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Bureau de l'éducation française..... 8 387 800,00 \$

16.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires 182 664 100,00 \$

16.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de HUIT CENT QUARANTE-SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Soutien aux écoles..... 847 755 900,00 \$

16.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQ MILLIONS QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Ici Jeunesse 5 004 700,00 \$

16.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TRENTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Subventions en capital aux divisions scolaires 31 459 800,00 \$

16.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQ CENT TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 503 800,00 \$

17.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE MILLIONS DEUX CENT TROIS MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste :

Commission de la fonction publique..... 4 203 600,00 \$

17.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SOIXANTE ET ONZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 71 900,00 \$

18.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SIX CENT VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Administration et finances 627 400,00 \$

18.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Initiatives relatives à l'énergie et au changement climatique 2 159 700,00 \$

18.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DIX-SEPT MILLIONS NEUF CENT VINGT MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Sciences, innovation et développement des entreprises 17 920 000,00 \$

18.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de VINGT-DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Technologies de l'information et des communications du Manitoba 22 797 000,00 \$

18.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de HUIT MILLIONS SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 8 073 100,00 \$

19.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION CENT SIX MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Direction générale 1 106 800,00 \$

19.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de VINGT ET UN MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Opérations 21 663 400,00 \$

19.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Subventions en capital 6 356 500,00 \$

19.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 62 500,00 \$

21.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Administration et finances 7 755 800,00 \$

21.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de VINGT MILLIONS SIX CENT SEIZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Responsabilisation, élaboration de politiques et planification 20 616 400,00 \$

21.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DIX MILLIONS CENT TRENTE ET UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Main-d'œuvre de la santé 10 131 700,00 \$

21.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Programmes et services régionaux 9 376 700,00 \$

21.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SOIXANTE SEPT MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Programmes de santé provinciaux 67 587 000,00 \$

21.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX MILLIARDS NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Fonds d'assurance-maladie 2 947 174 400,00 \$

21.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DOUZE MILLIONS TROIS CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances 12 336 400,00 \$

21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Subventions en capital 82 474 200,00 \$

21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 3 836 300,00 \$

24.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SEPT CENT TRENTE-TROIS MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter à la DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES sous le poste :

Direction générale des services aux personnes âgées 733 100,00 \$

24.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de HUIT MILLE DOLLARS et de l'affecter à la DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 8 000,00 \$

25.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Administration et finances 1 287 800,00 \$

25.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Gestion de l'eau 14 480 400,00 \$

25.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Pêche et qualité de l'eau 6 577 300,00 \$

25.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION NEUF CENT TREIZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba..... 1 913 800,00 \$

25.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DOUZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Programmes de subventions en capital 12 575 000,00 \$

25.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Projets mineurs se rapportant aux immobilisations..... 754 700,00 \$

25.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SEPT MILLIONS CENT TRENTE-QUATRE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 7 134 200,00 \$

26.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUARANTE-QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Mise en œuvre de certaines ententes Canada-Manitoba 44 991 600,00 \$

26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Fonds des innovations de développement durable..... 3 400 000,00 \$

26.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Initiatives concernant l'administration de la justice 2 250 000,00 \$

26.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Initiatives concernant la sécurité..... 300 000,00 \$

26.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de HUIT MILLIONS DE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Réforme interne, adaptation de la main-d'œuvre
et augmentation générale des salaires 8 000 000,00 \$

27.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de VINGT-CINQ MILLIONS DE DOLLARS et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste :

Urgences diverses 25 000 000,00 \$

Jeudi 20 mai 2004

27.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de HUIT CENT DIX MILLE DOLLARS et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste :

Provision pour les pertes et dépenses des sociétés de la Couronne
et d'autres organismes gouvernementaux..... 810 000,00 \$

28.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au SPORT sous le poste :

Sport..... 10 642 800,00 \$

28.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au SPORT sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 1 400,00 \$

34.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de VINGT DEUX MILLIONS TROIS CENT UN MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter à ENFANTS EN SANTÉ MANITOBA sous le poste :

Enfants en santé Manitoba 22 301 800,00 \$

34.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TREIZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter à ENFANTS EN SANTÉ MANITOBA sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 13 400,00 \$

44.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SIX CENT QUARANTE-CINQ MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Administration et finances 645 400,00 \$

44.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLIONS TROIS CENT VINGT-SEPT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Soutien aux collèges et aux universités..... 377 327 700,00 \$

44.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQUANTE ET UN MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Aide aux étudiants du Manitoba 51 247 600,00 \$

44.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Formation professionnelle et éducation permanente..... 92 869 100,00 \$

44.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DIX-HUIT MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Subventions en capital 18 549 500,00 \$

44.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 1 282 100,00 \$

B.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SOIXANTE ET UN MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Assemblée législative..... 61 000,00 \$

B.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS MILLIONS CENT VINGT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle..... 3 120 000,00 \$

B.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales..... 242 000,00 \$

B.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Conservation 994 600,00 \$

B.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Culture, Patrimoine et Tourisme 150 000,00 \$

B.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Énergie, Sciences et Technologie 5 080 000,00 \$

B.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Services à la famille et Logement 1 890 000,00 \$

B.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SEPT CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Finances 700 000,00 \$

B.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Santé..... 3 204 000,00 \$

B.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de UN MILLION SIX CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Justice 1 600 000,00 \$

B.11 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de VINGT-SIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Transports et Services gouvernementaux..... 26 358 400,00 \$

B.12 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de ONZE MILLIONS SIX CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Réforme interne, adaptation de la main-d'œuvre et augmentation
générale des salaires (crédits d'autorisation)..... 11 600 000,00 \$

B.13 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de DEUX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Conservation..... 2 658 600,00 \$

B.14 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS NEUF CENT DIX-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Transports et Services gouvernementaux..... 78 917 600,00 \$

B.15 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de QUATRE MILLIONS QUINZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Gestion des ressources hydriques..... 4 015 700,00 \$

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, la somme maximale de huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent dix mille dollars (899 110 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

Annexe A Programmes non budgétaires Crédits supplémentaires pour 2004-2005 (dépenses en capital)

Régie de l'hydro-électricité	629 200 000 \$
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé.....	97 800 000
Société du crédit agricole du Manitoba.....	57 500 000
Manitoba Opportunities Fund Ltd.	31 000 000
Programme d'aide aux étudiants	17 500 000
Encouragement de l'entreprise au Manitoba	15 800 000
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	13 720 000
Fonds de développement économique local	12 600 000
Corporation manitobaine des loteries	9 050 000
Office de financement des organismes de service spécial	
Organisme chargé des véhicules gouvernementaux.....	7 000 000
Services de diagnostic du Manitoba	4 000 000
Initiatives de développement économique rural	1 650 000
Venture Manitoba Tours Ltd.	1 615 000
Programme manitobain de garanties pour le tournage de films.....	480 000
Manitoba Potash Corporation	<u>195 000</u>
	<u>899 110 000 \$</u>

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

Jeudi 20 mai 2004

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke